

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

**N° 25 / 18**

**Séance du 24 mars 2025**

Nombre de  
Membres

En Exercice : 14  
Présents : 12  
Procuration : 1  
Votants : 13  
Pour : 13  
Abstention : 0  
Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 10 mars 2025

**Membres présents à la séance :** Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOU CART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.,

**Absents ou excusés :** ARTERO Véronique, VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON),

Secrétaire : Bernard FOU CART

**Objet : Adhésion au service d'économe de flux du SIEA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service d'économe de flux. Ce service permet de mutualiser entre plusieurs collectivités un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments.

En plus d'une mission de base permettant de faire l'inventaire et l'analyse des consommations énergétiques du parc bâti, des missions supplémentaires optionnelles sont disponibles comme le bilan énergétique d'un bâtiment, l'accompagnement au décret « éco-énergie tertiaire », l'accompagnement à un projet de rénovation, etc.

Pour la bonne réalisation de ses missions, l'économe de flux sera équipé d'enregistreurs de température et de CO<sub>2</sub>, d'une caméra thermique et d'un logiciel de suivi énergétique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

⇒ **Accepte** d'adhérer au service économe de flux du SIEA pour un montant total de cotisation de 1.66 € HT/an/hab ;

⇒ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service économe de flux du SIEA

⇒ **S'engage** à désigner un élu, un agent administratif et un référent technique pour le suivi du service économe de flux pendant la durée de la convention ;

⇒ **S'engage** à communiquer toutes les informations requises dont le SIEA aura besoin dans le cadre de la mise en œuvre du service ;

⇒ **Mandate** le SIEA pour la collecte des informations auprès des gestionnaires de réseaux ;

⇒ **Informe** le SIEA de toute modification sur les bâtiments et sur leurs conditions d'utilisation sur les équipements énergétiques et sur les modalités d'abonnement ;

⇒ **Confie** la collecte et la valorisation des CEE au SIA conformément à la convention afférente, en délibérant en ce sens ;

⇒ **Associe et cite** l'accompagnement du SIEA et de la FNCCR dans toute opération de communication relative aux actions réalisées dans le cadre de la mission d'économe de flux ;

⇒ **Informe et invite** le SIEA de toutes actions et réalisations dans le cadre du service d'économe de flux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

  
Bernard FOU CART

Le Maire,

Denis MOSSAZ

